LE SITE PRÉHISTORIQUE DE MONTAIGLE (PROVINCE DE NAMUR) ET L'INDUSTRIE MOUSTÉRIENNE DU TROU DU SUREAU

par

Marguerite ULRIX-CLOSSET

Avant-propos

Le site de Montaigle est connu des préhistoriens depuis plus d'un siècle. C'est en effet en 1867 qu'il fut exploré par Ed. Dupont qui allait devenir, l'année suivante, directeur du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique.

A l'occasion de ce centenaire, il n'est pas superflu de rappeler l'importance des recherches entreprises par ce pionnier de la préhistoire belge, qui fut le premier à étudier de façon systématique la stratigraphie des dépôts de nos cavernes.

Ses fouilles dans les grottes de Montaigle lui permirent de recueillir un important matériel archéologique qui, jusqu'à présent, est resté en grande partie inédit.

Grâce à la bienveillance du Professeur Fr. Twiesselmann, directeur de laboratoire à l'Institut royal des Sciences naturelles, j'ai eu toutes facilités pour étudier cette documentation, parmi laquelle l'outillage moustérien du Trou du Sureau a particulièrement retenu mon attention. Il me paraît intéressant de faire connaître les caractéristiques typologiques et techniques de cette industrie et de préciser la place qu'elle occupe dans le Paléolithique moyen du bassin mosan.

Le site

Le site préhistorique de Montaigle est situé dans la pittoresque vallée du Flavion, affluent de la rive droite de la Molignée qui se jette dans la Meuse entre Dinant et Namur, en amont immédiat d'Yvoir (fig. 1).

Sur la rive droite du Flavion, à un kilomètre en amont du confluent de ce ruisseau avec la Molignée, se dresse un massif de calcaire viséen, long d'environ 250 mètres, connu sous le nom de « Rochers

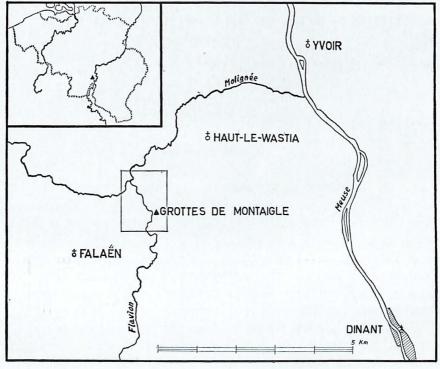


Fig. 1.

de Montaigle» (fig. 2). C'est dans cet escarpement rocheux, qui fait partie du « Bois de Foy», que sont creusées les « Grottes de Montaigle» (¹). Elles sont au nombre de huit et s'ouvrent à des altitudes variant entre 8 et 40 mètres au-dessus du thalweg du vallon.

⁽¹⁾ Ces grottes se trouvent sur le territoire de la commune de Haut-le-Wastia et non sur celui de Falaën comme certains auteurs l'ont signalé à la suite d'une confusion aisément explicable. La limite entre les deux communes passe en effet au pied des « Rochers de Montaigle» qui recèlent les grottes préhistoriques ; celles-ci dépendent donc de la commune de Haut-le-Wastia mais le lieu-dit Montaigle ainsi que les ruines de l'ancien château-fort appartiennent à la commune de Falaën.

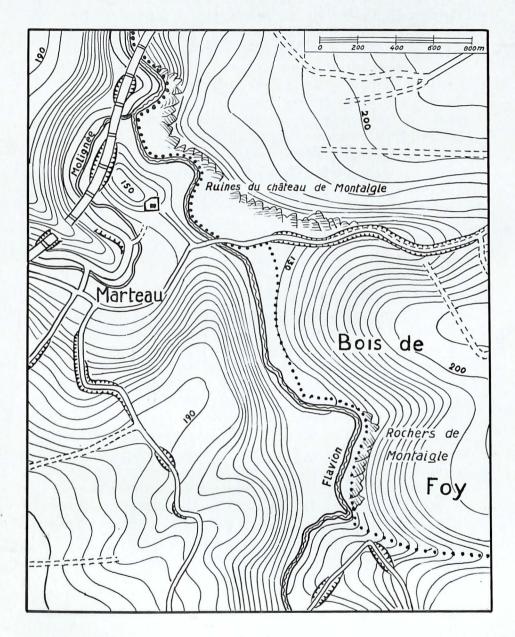


Fig. 2.

Lorsque Ed. Dupont en entreprit l'exploration, une seule d'entre elles, le « Trou Philippe », portait un nom. Dupont désigna les autres cavernes « d'après la plante qui croissait à l'entrée » (Dupont, 1868, p. 202). Mais la végétation ayant changé en l'espace d'un siècle, ces repères ne sont plus actuellement que partiellement utilisables. Une lithographie du site de Montaigle, publiée par Dupont, aide toutefois à retrouver sur le terrain les diverses grottes énumérées (Dupont, 1868, pl. I, pp. 224/225; 1872a, pl. III, pp. 68/69).

Ces grottes sont, en allant du sud au nord, les trous du Pommier, du Sureau, du Lierre, du Chêne, de l'Églantier et de l'Érable (ces deux derniers sont situés à un niveau plus élevé et approximativement au-dessus du Trou du Chêne), le trou du Noisetier et le (rou

Philippe.

Le « Trou du Sureau », le plus spacieux de tous, est situé à 33 mètres au-dessus du cours du Flavion (fig. 3). Il s'étend entre deux failles rocheuses dont l'une constitue la paroi du fond. On y pénètre par deux grandes entrées ; l'une est orientée au sud-ouest et donne sur la rivière, l'autre regarde vers le nord-ouest, en direction du « Trou du Chêne » (fig. 4).

Ces deux entrées sont séparées par un énorme pilier rocheux qui s'élargit vers le haut et vient s'arc-bouter contre la paroi du fond. La voûte formée par cet élargissement ne protège toutefois qu'un espace relativement restreint du « Trou du Sureau » qui se trouve ainsi partiellement à ciel ouvert.

La base du pilier est traversée par un étroit couloir dont l'ouverture donne sur la rivière. C'est l'entrée du « Trou du Lierre ». Au temps de Dupont, ce passage se prolongeait, au-delà du pilier, par un couloir à angle droit, d'une quinzaine de mètres de longueur, qui se dirigeait vers le « Trou du Chêne ». Mais depuis cette époque, le site a été profondément modifié par l'enlèvement du plancher rocheux de la caverne, sur une profondeur atteignant jusqu'à 2,50 mètres. Cet aménagement a non seulement détruit une bonne partie du « Trou du Lierre » mais a également fait disparaître la crevasse, profonde de 2 mètres à 2,50 mètres, qui traversait la paroi inférieure de la grotte et renfermait les 5 couches inférieures du remplissage étudié par Dupont.

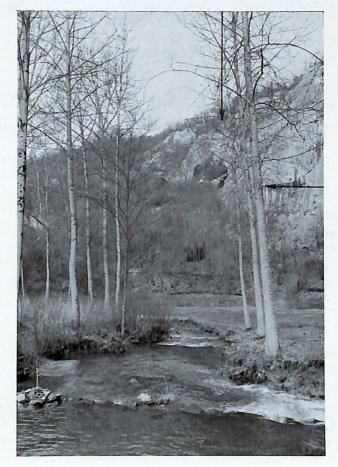


Fig. 3.

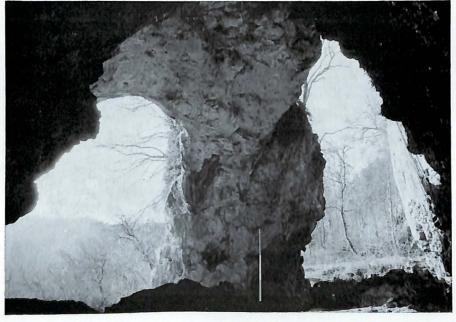


Fig. 4.

Fouilles et publications

Des huit cavernes fouillées par Dupont en 1867, quatre seulement lui fournirent des vestiges archéologiques. Ce sont les trous de l'Érable, du Chêne et du Sureau ainsi que le trou Philippe. Le Trou du Sureau fut toutefois le seul qui livra des documents attribuables au Moustérien.

En 1868, Dupont publia le résultat de ses fouilles dans une étude spécialement consacrée à la géologie du site et à l'inventaire du matériel osseux mais où il fournit cependant quelques indications sur les industries lithiques rencontrées (op. cit.; voir également: Dupont, 1872a, pp. 71-84).

Par ailleurs, il choisit l'industrie des couches inférieures du Trou du Sureau pour caractériser la plus ancienne des quatre subdivisions qu'il entrevoyait dans la chronologie du Paléolithique de Belgique (Dupont, 1872b, p. 462). Le « Montaiglien » ou « type de Montaigle », encore admis par A. Rutot au début de ce siècle (Rutot, 1903, pp. 198-199), correspond en fait au mélange d'un outillage moustérien et d'un outillage aurignacien typique.

En 1922, selon E. Rahir, un certain G. Boël procéda à l'aménagement du site préhistorique de Montaigle. A cet effet, les grottes et leurs terrasses furent « complètement vidées de leur niveau archéologique et en certains points jusqu'aux poches de sables tertiaires » (Rahir, 1928, p. 227). C'est donc vraisemblablement de cette époque que datent les modifications apportées à la configuration du Trou du Sureau.

En 1948, M. Schittekat entreprit, pour le compte de l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique (I.R.Sc.N.), de nouvelles recherches au Trou du Sureau. Ces recherches, restées inédites, amenèrent la découverte d'une série d'ossements mais aucun document lithique ne fut recueilli.

Stratigraphie du Trou du Sureau

La stratigraphie du Trou du Sureau ne nous est connue que par les fouilles d'Ed. Dupont. La coupe dressée à cette occasion montre l'existence de 12 couches distinctes (Dupont, 1868, pl. II, fig. 1, pp. 224/225).

Les 5 couches inférieures, numérotées de 1 à 5, étaient vierges de tout matériel archéologique; elles remplissaient la crevasse traver-

sant la paroi inférieure de la grotte ainsi que le Trou du Lierre, qui communiquait avec cette crevasse par une série de petits conduits percés dans la dolomie formant le plancher du Trou du Sureau.

Les couches suivantes, d'une épaisseur totale d'environ 4 mètres, s'étendaient en nappes continues sur le plancher de la grotte.

Les couches 6, 7 et 8 étaient riches en vestiges archéologiques. Dupont, considérant que ces trois couches contenaient « une même faune et les mêmes débris d'industrie», se crut autorisé à réunir l'entièreté du matériel recueilli en un ensemble qu'il attribua à un niveau ossifère unique (Dupont, 1868, p. 207). C'est le 4e niveau dont l'industrie a servi à définir le « type de Montaigle» (¹).

La couche 9 contenait une grande quantité de fragments de calcaire roulé mais pas de documents archéologiques.

La couche 10 renfermait aussi des fragments de calcaire roulé. Sa base a fourni un outillage lithique très pauvre comportant quelques lames « grossièrement travaillées » dont il est difficile de préciser l'âge. C'est le 3e niveau ossifère.

Le 2e niveau ossifère se trouvait à la base de la couche 11. Dupont y recueillit, dans une argile jaune à nombreux cailloux anguleux de calcaire, des ossements de l'« âge du Renne» et un ensemble lithique qui « peut être rapporté à un Magdalénien fruste» (RAHIR, 1928, p. 34).

La couche 12, constituée d'éboulis calcaires, contenait le 1er niveau ossifère. Celui-ci s'étendait dans une petite galerie située à droite de l'entrée sud-ouest de la caverne. Les documents recueillis dans ce niveau, que Dupont attribua à l'âge de la pierre polie, se rapportent vraisemblablement à plusieurs périodes. Rahir, se fondant sur la présence de quelques microlithes géométriques (notamment une pointe de Tardenois), attribua ce niveau à l'industrie tardenoisienne (Rahir, 1928, p. 34) mais des tessons de poterie grossière proviennent également de ce niveau. Enfin, une « hache » en bois de cerf aurait été recueillie « un peu au-dessus » du 1 er niveau (d'après une note rédigée par Dupont en 1906).

⁽¹⁾ Les termes « 4° niveau », « 3° niveau » etc. sont repris aux notes explicatives figurant dans les vitrines du musée de l'I.R.Sc.N. ainsi qu'à la légende qui accompagne la coupe publiée par Dupont dans le C.I.A.P., 6° session, Bruxelles, 1872, pl. 35, fig. 1. Dans son ouvrage sur « L'homme pendant les âges de la pierre, dans les environs de Dinant-sur-Meuse », Dupont ne signale que « trois niveaux ossifères superposés » (p. 72).

Outillage lithique

La presque totalité de l'industrie moustérienne du Trou du Sureau est conservée dans les collections de l'I.R.Sc.N.

Une demi-douzaine de pièces moustériennes (racloirs et pointes) figurent également dans les réserves de la section de préhistoire du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye (France).

Cet outillage provient surtout du « 4º niveau ossifère » qui comprend, comme nous l'avons déjà noté, un mélange de séries appartenant au Paléolithique moyen et au Paléolithique supérieur. Par suite du mélange de ces séries, le classement et l'étude des documents attribuables au Moustérien, soit une centaine d'instruments, entiers ou fracturés, et plus de 350 déchets de taille, seront donc uniquement fondés sur des critères typologiques et techniques.

Malgré l'absence de Crétacé dans la région, l'industrie du Trou du Sureau est essentiellement réalisée en silex. Il s'agit, soit d'un silex à texture fine, de teinte noire ou gris sombre, soit d'un silex d'aspect plus rêche que Dupont considérait comme originaires de la Champagne (Dupont, 1872b, p. 467). Les traces d'anciennes patines lustrées, visibles sur quelques pièces, prouvent que l'homme préhistorique a aussi occasionnellement utilisé des galets ou d'anciens éclats de silex.

Ces silex sont diversement patinés. Les patines blanches ou blanchâtres sont fréquentes mais il existe aussi de nombreux silex à patine grisâtre ou bleutée; quelques silex peu patinés sont de teinte grise ou bleu sombre.

Plusieurs silex présentent un pourtour plus ou moins émoussé et des surfaces lustrées. Cet aspect roulé se rencontre surtout sur des petits blocs informes ainsi que sur des fragments d'éclats, relativement épais, souvent transformés en pseudo-raclettes par des retouches abruptes et alternantes.

Les instruments de plus grandes dimensions n'ont qu'exceptionnellement cet aspect lustré mais leur pourtour est assez fréquemment entamé par des retouches abruptes et irrégulières qui transforment ces pièces en « denticulés ».

Indépendamment des silex, quelques cherts noirs ou blonds ainsi que des grès et des quartzites ont parfois été débités. Mais ces matières n'ont servi qu'exceptionnellement à la confection de pièces retouchées alors que dans d'autres gisements moustériens de la ré-

gion, comme le « Trou du Diable » à Hastière et le « Trou Magrite » à Anseremme, ces roches locales ont été abondamment utilisées (Ulrix-Closset, 1965, p. 201; Dupont, 1872a, p. 88). Quant au phtanite, son emploi est tout à fait exceptionnel.

Le débitage Levallois est peu développé dans l'industrie moustérienne du Trou du Sureau ; non seulement il n'existe aucun nucléus Levallois mais les éclats de technique Levallois sont également rares

et peu caractéristiques.

L'absence de silex local a contraint l'homme préhistorique à utiliser au maximum la matière première dont il disposait. Les rares nucléus recueillis sont de dimensions très réduites et, à l'exception de deux grossières lames d'épannelage, l'outillage ne comporte pas de pièces atteignant 100 mm de longueur. La majorité des instruments ont leur plus grande dimension comprise entre 45 et 75 mm. Les déchets de taille sont, pour la plupart, inférieurs à 50 mm. Beaucoup d'entre eux n'atteignent pas les 30 mm de longueur. Il s'agit donc d'une industrie de taille assez réduite et, d'autre part, relativement épaisse. Par contre, son allongement est nettement accusé, si même les lames typiques sont exceptionnelles. La longueur moyenne des instruments est de 63 mm (extrêmes: 95 et 30); l'indice moyen d'allongement, calculé selon la méthode de Bourgon, est de 184 (extrêmes: 115 et 285) et l'indice moyen de section de 39 (extrêmes: 21 et 53) (Bourgon, 1957, p. 33).

Dans 40 % des cas, le talon des instruments retouchés n'est plus identifiable, soit qu'il ait été fracturé accidentellement ou grignoté par une série de retouches abruptes, soit que des retouches d'accommodation, pratiquées sur une ou sur les deux faces, l'aient intentionnellement supprimé. Lorsque le talon a été conservé, il est plus fréquemment facetté que lisse. Sur un total d'une centaine de pièces, j'ai dénombré 35 talons facettés contre 25 talons lisses. Quant aux déchets de taille, ils sont, pour la plupart, dépourvus de talon mais lorsque celui-ci subsiste il est en général lisse.

Pour le façonnement des instruments, la retouche écailleuse a été largement utilisée. Cette retouche est souvent partiellement scalariforme; toutefois, la retouche en escalier, développée, de « type Quina», est assez exceptionnelle.

Fréquemment, la retouche écailleuse s'accompagne de retouches abruptes dont certaines résultent peut-être d'une utilisation prolongée mais dont beaucoup doivent vraisemblablement être attri-

buées à des actions naturelles. La retouche abrupte et alternante est d'ailleurs fréquente; elle a transformé plusieurs éclats de débitage en pseudo-denticulés ou en raclettes atypiques et ébréché irrégulièrement le pourtour de la plupart des déchets de taille. La retouche abrupte, intentionnelle est, par contre, presque inexistante. Elle se rencontre seulement sur de rares perçoirs et sur un unique racloir à dos typique.

La retouche subparallèle est également exceptionnelle et de plus très localisée. Elle n'a été utilisée que timidement pour façonner l'extrémité distale de quelques pointes moustériennes.

Signalons enfin, sur de rares instruments, l'emploi d'une retouche plate, couvrante et bifaciale.

Au point de vue typologique, l'industrie moustérienne du Trou du Sureau se caractérise par une majorité de racloirs de types variés ainsi que par une série de pointes moustériennes. Par contre, les couteaux et les bifaces sont pratiquement inexistants. Quant à la plupart des « denticulés » et des « raclettes » qui figurent dans l'outillage, ce sont très vraisemblablement des pseudo-outils produits par des retouches accidentelles.

Nucléus.

La rareté des nucléus dans le « 4e niveau » ainsi que leurs dimensions réduites et leurs formes peu caractéristiques expliquent pourquoi Dupont a pu écrire qu'« aucun bloc-matrice » n'avait été retrouvé dans ce niveau (Dupont, 1868, p. 212).

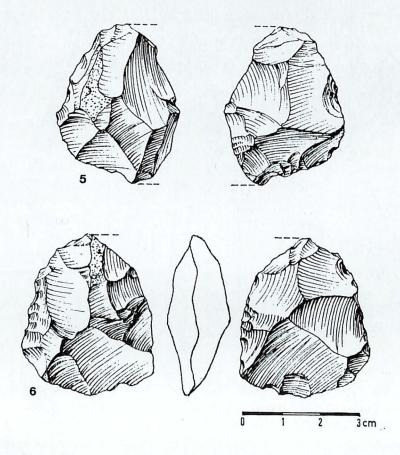
En fait, il existe six petits nucléus en silex, deux en chert, de forme globuleuse et tellement grossiers qu'ils pourraient être confondus avec de simples débris, et une dizaine de fragments appartenant à des nucléus en silex, de formes globuleuse ou atypique.

Parmi les spécimens en silex, figurent trois nucléus globuleux dont la plus grande dimension n'excède pas 30 mm, deux petits atypiques débités au maximum (fig. 5) et un seul discoïde, taillé sur les deux faces et probablement réutilisé comme racloir double alterne (fig. 6).

Pointes moustériennes.

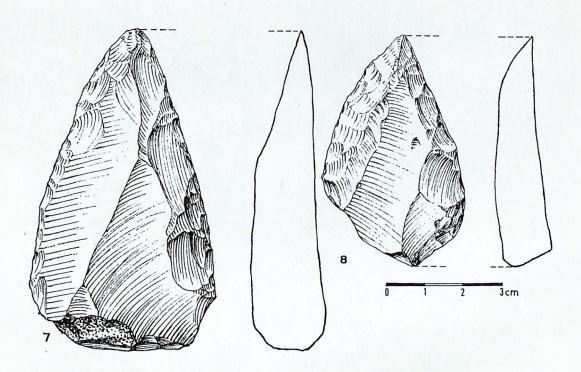
L'outillage du Trou du Sureau comporte une quinzaine de pointes moustériennes, entières ou fracturées. Dans cet ensemble, figurent toutefois plusieurs spécimens qui, par le manque d'acuité de leur extrémité distale, constituent des pièces intermédiaires entre les pointes et les racloirs convergents.

La délimitation entre « pointe moustérienne » et « racloir convergent » varie selon les auteurs. Personnellement, je réserve le nom de « pointe moustérienne » à un instrument dont les deux bords latéraux convergents sont retouchés et dont l'extrémité distale forme un angle aigu dans le plan d'aplatissement et un angle inférieur à 35° dans le plan perpendiculaire au plan d'aplatissement.



Dans l'outillage moustérien du Trou du Sureau, la rareté des pointes à extrémité distale mince et aiguë résulte, d'une part, du débitage relativement épais qui caractérise cette industrie et, d'autre part, de l'utilisation prolongée de la plupart de ces pièces.

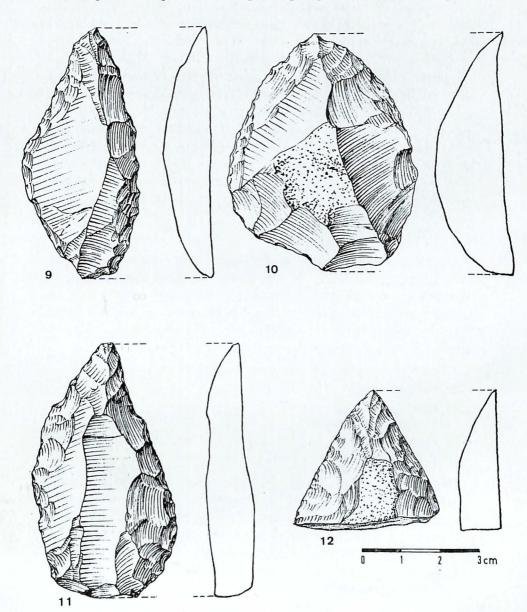
Les figures 7 et 8 représentent deux pointes choisies parmi les plus caractéristiques de cette industrie. Toutes deux sont en silex fin à patine blanche et leurs bords latéraux sont soigneusement régularisés. L'extrémité distale de la première est peu aiguë mais elle a la minceur caractéristique des véritables pointes ; la seconde, par contre, est plus aiguë mais son épaisseur plus forte la classe à la limite des racloirs convergents.



Le souci d'obtenir une pointe suffisamment efficiente s'observe sur quelques pièces et notamment sur l'exemplaire reproduit figure 9, dont l'extrémité distale a été amincie par quelques retouches subparallèles. Le rétrécissement de la partie proximale résulte d'enlèvements en « coups de burin » pratiqués sur le bord latéral gauche et qui ont supprimé le talon de l'éclat. Peut-être s'agit-il d'un aménagement destiné à faciliter l'emmanchement de la pièce.

L'instrument reproduit figure 11 a vraisemblablement été conçu comme une pointe mais l'usage prolongé et des retouches ultérieures en ont émoussé l'extrémité distale ; la pièce se présente maintenant comme un type intermédiaire entre les pointes et les racloirs convergents.

La figure 10 représente une pièce qui, par sa silhouette trapue,



s'apparente aux racloirs convergents mais l'amincissement intentionnel de l'extrémité distale, caractéristique des véritables pointes, nous amène à la classer également parmi les instruments de transition.

Citons encore trois pointes moustériennes, brisées transversalement vers la partie médiane. Aucune de ces pointes ne présente les indices caractéristiques des fractures volontaires. Il s'agit donc, très probablement, de fractures accidentelles résultant de l'emploi d'un système d'emmanchement qui n'aurait dégagé que la moitié distale de ces pointes. L'amincissement de l'extrémité proximale de plusieurs pointes et « racloirs convergents » constitue d'ailleurs un argument supplémentaire en faveur de l'hypothèse de l'emmanchement. La figure 12 reproduit une de ces pointes fracturées. L'acuité de l'extrémité distale, affinée par des retouches subparallèles ainsi que la régularité et le tranchant des bords latéraux semblent indiquer que la fracture s'est produite au début de l'utilisation de la pièce.

RACLOIRS.

Dans l'outillage moustérien du Trou du Sureau, les racloirs représentent près de 60 % de l'outillage. Nous en avons dénombré 46 spécimens entiers et une quinzaine de fragments dont il n'est pas toujours possible de préciser à quelle catégorie ils appartiennent.

Ils sont de types variés ; toutefois, les racloirs simples sont les plus nombreux. Le décompte des racloirs entiers donne :

17 racloirs simples (11 convexes, 5 sinueux et 1 droit)

5 racloirs simples à pointe dégagée

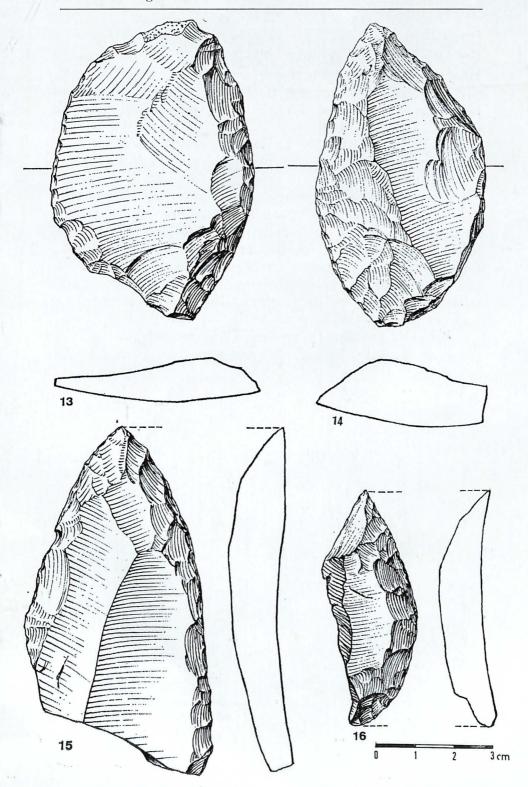
1 racloir-biface

4 racloirs transversaux

1 racloir double

18 racloirs convergents dont 3 sont déjetés.

La plupart des racloirs simples opposent au bord agissant, un dos plus ou moins épais, naturel ou accommodé par des retouches et destiné à faciliter la préhension. Ces racloirs sont généralement convexes. La figure 13 représente un des plus beaux exemplaires de cette série. Il est réalisé sur un éclat relativement mince et possède un dos façonné par des retouches abruptes. Le tranchant, régulièrement convexe, a été aménagé par des retouches écailleuses et scalariformes. Sur la face d'éclatement, un large enlèvement a supprimé le bulbe et partiellement détruit le talon de l'éclat.

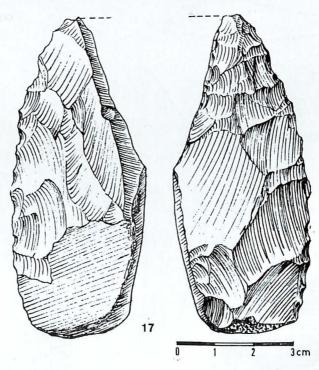


Deux racloirs simples, convexes, de petite taille sont pourvus d'un dos aminci, l'un par des retouches bifaces et l'autre par quelques enlèvements pratiqués sur la face d'éclatement.

De rares éclats, particulièrement épais, ont donné par retouches importantes d'un de leurs bords latéraux, des racloirs de « type Quina». La figure 14 reproduit un des spécimens les plus caractéristiques de ce type. Il possède un dos typique partiel qui se prolonge, vers l'extrémité distale, par des retouches écailleuses dégageant une sorte de pointe.

Ce type de « racloir à pointe dégagée » est d'ailleurs représenté dans l'industrie de Montaigle par quatre autres instruments. Le plus intéressant, reproduit figure 16, relève d'une technique déjà signalée par Henri Martin au gisement de La Quina (MARTIN, 1923, p. 64). Le bord droit de la pièce est « retaillé en gradins » et, à gauche, « la pointe est limitée par un bord très tranchant, obtenu par un seul éclat ». Ce « tranchant récurrent » se prolonge par un méplat à ancienne patine brune, formant un dos naturel.

La figure 17 reproduit un type de racloir exceptionnel dans l'outillage du Trou du Sureau. Il s'agit d'un racloir-biface réalisé



à partir d'un caillou roulé de silex ; l'ancienne surface polie du galet subsiste encore partiellement vers le bas de la pièce, où elle forme une sorte de talon réservé, et latéralement où elle constitue, avec un enlèvement perpendiculaire aux faces retouchées, un dos atypique, opposé au tranchant convexe du racloir. Des retouches abruptes et alternantes ont denticulé le bord agissant de ce racloir-biface.

Les racloirs transversaux, au nombre de quatre, sont tous réalisés sur de petits éclats dont la longueur n'excède pas 50 mm.

Une autre série importante est constituée par les racloirs convergents. Certains de ceux-ci s'apparentent encore, par leur silhouette, aux pointes moustériennes mais l'épaisseur exagérée de leur extrémité distale ne permet plus de les classer dans cette catégorie.

La figure 15 représente un de ces racloirs convergents ; il est réalisé sur un grand éclat allongé, fracturé obliquement vers la partie proximale. Les bords latéraux fortement usés indiquent un usage prolongé de la pièce.

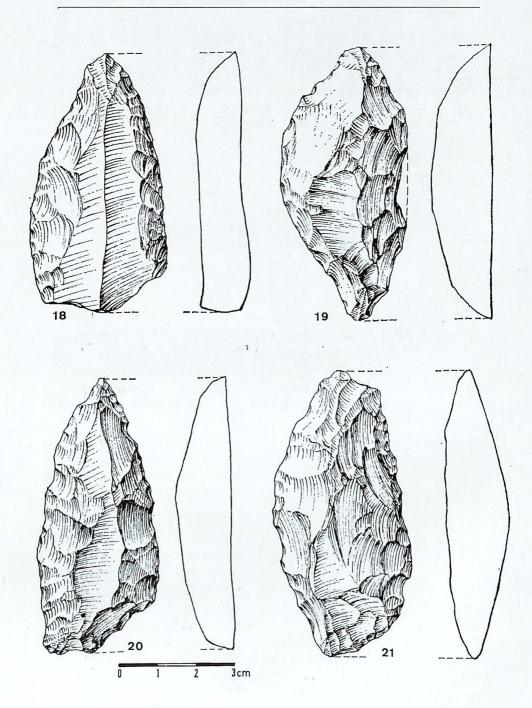
Quelques racloirs convergents sont réalisés sur éclats laminaires épais (fig. 18). Parmi ceux-ci, certains sont transformés en denticulés accidentels par des retouches abruptes et alternantes. C'est notamment le cas pour l'exemplaire reproduit figure 22. La figure 23 représente un autre spécimen transformé en pseudo-denticulé; il est réalisé sur un éclat triangulaire, de débitage Levallois, dont le bulbe a été supprimé par un large enlèvement.

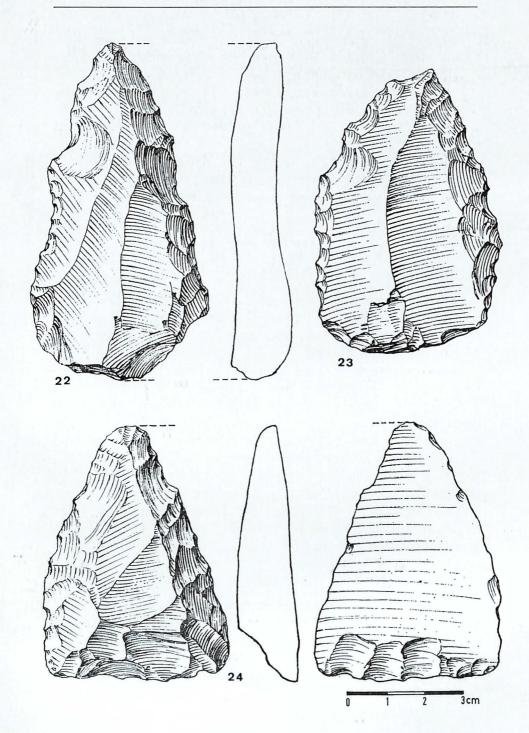
Des retouches abruptes et vraisemblablement accidentelles ont également entamé le pourtour de la pièce reproduite figure 24. Il s'agit encore d'un racloir convergent réalisé sur un éclat dont l'extrémité proximale a été amincie par des retouches bifaces.

LIMACES.

L'outillage du Trou du Sureau ne renferme pas de belles limaces parfaitement symétriques mais il comporte cependant cinq instruments qui peuvent être considérés comme des limaces atypiques. Leur pourtour est entièrement accommodé par d'importantes retouches qui ont notamment fait disparaître le talon et le bulbe de l'éclat primitif. Trois de ces pièces possèdent, comme les limaces typiques, une face d'éclatement particulièrement plane.

La figure 19 reproduit une « limace ventrue » dont la face dorsale est entièrement retouchée. Le bord droit de la pièce est entamé par une ancienne fracture.





La pièce représentée figure 20 est également asymétrique mais, comme dans les limaces, le pourtour est entièrement retouché et le talon de l'éclat est supprimé.

De silhouette plus régulière, la limace reproduite figure 21 s'écarte des types classiques par la forme bombée de sa face inférieure. Elle provient d'un éclat naturel dont la face dorsale a été soigneusement retouchée.

L'aspect légèrement lustré de ces deux derniers documents ainsi que la présence, sur leur pourtour, de retouches abruptes et d'ébréchures sont vraisemblablement imputables à des actions mécaniques.

Matériel osseux

FAUNE.

Les vestiges osseux du « 4° niveau ossifère » proviennent, ainsi que nous l'avons déjà signalé pour le matériel lithique, du mélange de trois couches dont les industries se rattachent typologiquement au Moustérien et à l'Aurignacien.

Les inventaires de la faune recueillie au Trou du Sureau ne peuvent donc être utilisés pour des conclusions valables.

Soulignons toutefois la richesse particulière du « 4º niveau » en ossements d'ours, qui représentent plus de la moitié du matériel osseux recueilli dans ce niveau. Ce pourcentage élevé, qui avait déjà été noté par Dupont, a été souligné par K. Ehrenberg. Ce dernier a précisé qu'il s'agissait uniquement de vestiges d'ours des cavernes, chassés par l'homme préhistorique aux alentours de son habitat (Ehrenberg, 1935, p. 6 et 90). Le Trou du Sureau n'aurait donc pas servi de repaire à l'ours, contrairement à tant d'autres grottes du bassin mosan.

OUTILLAGE OSSEUX.

Les instruments en os provenant du « 4º niveau » sont peu nombreux. Ceux que signale Dupont, à savoir, une pointe d'Aurignac à base fendue et deux « sifflets », sont à rattacher à l'industrie aurignacienne.

Nous ne retiendrons, comme appartenant vraisemblablement à l'outillage moustérien, qu'une série de retouchoirs réalisés sur fragments de diaphyses. Ces retouchoirs, au nombre d'une trentaine,

sont à une ou à deux zones d'utilisation. Sur une douzaine d'exemplaires, ces zones sont bien délimitées et, dans certains cas, les hachures ont entamé assez profondément le tissu osseux (fig. 25). Ces documents sont absolument comparables aux retouchoirs signalés dans divers sites moustériens et notamment dans le gisement de La Quina (Martin, 1907-1910, p. 84 ss.). Les autres spécimens, par contre, ne présentent généralement qu'une zone d'utilisation moins délimitée et formée de petites incisions linéaires et transversales qui n'ont entamé l'os que superficiellement. Comme de telles caractéristiques se rencontrent spécialement sur les retouchoirs aurignaciens (Cf. Martin, 1931, p. 50; Mouton et Joffroy, 1958, p. 70), il est possible qu'une partie des retouchoirs du « 4e niveau » soit à rattacher au Paléolithique supérieur.



Fig. 25.

De nombreuses esquilles osseuses, plus ou moins appointées et d'aspect lustré, figurent également dans le matériel provenant du 4e niveau. Ed. Dupont, qui les avait déjà repérées, ne se prononçait pas sur leur usage (Dupont, 1868, p. 213). Il s'agit, en fait, de frag-

ments de diaphyses, polis par des actions mécaniques. La présence de ces pseudo-outils est fréquente dans les niveaux qui, comme celui du Trou du Sureau, renferment par ailleurs du matériel lithique d'aspect roulé.

Conclusion

Une certaine prudence s'impose lorsqu'il s'agit de définir le Moustérien du Trou du Sureau, qui n'a pu être étudié qu'à partir de séries mélangées. Ses caractéristiques typologiques et techniques me paraissent toutefois suffisamment nettes pour permettre des comparaisons avec les outillages provenant des autres gisements moustériens de la région et pour tenter de préciser la place de cette industrie dans la classification du Moustérien, telle qu'elle a été proposée par Fr. Bordes et est généralement admise aujourd'hui (BORDES, 1951 et 1953).

Typologiquement, l'outillage moustérien du Trou du Sureau se caractérise par la présence d'une majorité de racloirs (près de 60 % de l'outillage) et par une série de pointes moustériennes. Par contre, les bifaces et les couteaux sont pratiquement inexistants ainsi que les denticulés intentionnels. La proportion importante de racloirs et l'existence de certains types d'instruments comme les limaces, les racloirs transversaux et quelques racloirs convexes de « type Quina » indiquent des affinités typologiques avec le « Charentien » plutôt qu'avec le Moustérien typique.

Les caractéristiques techniques de cet ensemble s'opposent toutefois à une détermination plus précise, dans le cadre de la classification actuellement adoptée. La prédominance des talons facettés ainsi que le faible pourcentage d'éclats épais excluent en effet l'assimilation à un Moustérien de « type Quina»; le débitage Levallois est par ailleurs insuffisant pour rattacher cet outillage au « type Ferrassie » classique.

Dans le cadre régional, c'est le Trou du Diable à Hastière, situé à 7 km à peine, à vol d'oiseau, au sud de Montaigle, qui a fourni l'industrie présentant le plus d'analogies avec celle du Trou du Sureau (ULRIX-CLOSSET, 1965). On trouve en effet, dans ces deux industries, les mêmes types de pièces dans des proportions sensiblement analogues. Toutefois, alors que l'essentiel de l'outillage du Trou du Sureau est réalisé sur éclats de taille et d'épaisseur moyennes, la

majorité des instruments du Trou du Diable proviennent d'éclats minces et allongés qui semblent dénoter une plus grande habileté dans le débitage. Enfin, l'outillage d'Hastière diffère encore de celui de Montaigle par l'emploi d'une plus grande variété de matières premières.

BIBLIOGRAPHIE

BORDES, Fr. et BOURGON, M.

1951 Le complexe moustérien : Moustériens, Levalloisien et Tayacien. L'Anthropologie, Paris, 55 : 1-23.

BORDES, Fr.

1953 Essai de classification des industries « moustériennes ». Bull. Soc. préhist. fr., 55: 1-23.

BOURGON, M.

1957 Les industries moustériennes et pré-moustériennes du Périgord. Archs. Inst. Paléont. hum., 27, 141 p.

DUPONT, Ed.

1868 Études sur les cavernes du Bois de Foy, à Montaigle. Bull. Acad. r. Belg. Cl. Sci., 2e série, 25: 199-224.

1872a L'homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant-sur-Meuse.

Bruxelles, 2 e éd., 250 p.

1872b Classement des âges de la pierre en Belgique.

Congrès int. Anthrop. et Arch. préhist., 6e session, Bruxelles : 459-479.

EHRENBERG, K.

Die plistozaenen Baeren Belgiens. II. Die Baeren vom « Trou du Sureau» (Montaigle).
 Mém. Mus. r. Hist. nat. Belg., 71, 97 p.

MARTIN, H.

1907-1910 Recherches sur l'évolution du Moustérien dans le gisement de La Quina (Charente). I. Industrie osseuse. Paris, 315 p.

1923 Recherches sur l'évolution du Moustérien dans le gisement de La Quina (Charente). II. Industrie lithique, Paris, 147, p.

1931 La station aurignacienne de La Quina. Angoulème, 77 p.

Mouton, P. et Joffroy, R.

1958 Le gisement aurignacien des Rois à Mouthiers (Charente). Paris, 137 p.

RAHIR, E.

1928 Vingt-cinq années de recherches, de restaurations et de reconsti-

tutions. Bruxelles, 295 p.

RUTOT, A.

1903 Le préhistorique dans l'Europe centrale. Coup d'œil sur l'état des connaissances relatives aux industries de la pierre en 1903, à l'exclusion du néolithique.

Annales Féd. Arch. et Hist. de Belgique, 17e session, Dinant: 3-225.

ULRIX-CLOSSET, M.

265 L'industrie moustérienne du «Trou du Diable» à Hastière-Lavaux (Province de Namur).

Helinium, 5 (3): 193-226.

Adresse de l'auteur:

Université de Liège. Service d'Archéologie préhistorique, Place Cockerill, 3, Liège.